

Les interventions dans les structures culturelles par l'@dagp

L'@dagp en quelques mots

Créée en 1953, l'ADAGP est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts visuels. Forte d'un réseau mondial de **50 sociétés sœurs**, elle représente aujourd'hui plus de **200 000 artistes dans toutes les disciplines des arts visuels** : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

De plus, l'ADAGP encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création, et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

L'objectif des interventions dans votre structure

L'ADAGP intervient auprès de structures culturelles afin de **sensibiliser les artistes aux questions liées au droit d'auteur**. L'objectif est de permettre aux professionnels des arts visuels de mieux comprendre le fonctionnement du droit d'auteur pour les aider à **faire valoir leurs droits**, notamment dans le cadre des rémunérations.

Des outils concrets sont proposés par l'ADAGP afin d'apprendre à mieux gérer et à **protéger ces droits**.

Le format

- **Durée** : 2h (présentation, discussion, question-réponse)
- **1 intervenant** : un salarié ADAGP
- **Lieu** : Dans votre établissement ou en ligne

Les interventions sont dispensées à titre gracieux.



Cette formation vous intéresse ?

Contactez l'équipe : communication@adagp.fr

@dagp

Pour le droit des artistes
11, rue Duguay Trouin
75006 Paris
adagp.fr